Procedure file

Informations de base

NLE - Procédures non législatives	2021/0900(NLE)	En attente de décision finale
Autorité européenne des marchés financiers (AEMF): nomination du directeur exécutif Sujet 8.40.08 Agences et organes de l'Union		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	S&D TINAGLI Irene	23/03/2021
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	VON DER LEYEN Ursula	

Evénements clés

12/03/2021	Publication de la proposition législative	N9-0005/2021	
24/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/04/2021	Vote en commission		
22/04/2021	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0137/2021	
18/05/2021	Décision du Parlement	T9-0217/2021	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2021/0900(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/05674

Portail de documentation

Document de base législatif		N9-0005/2021	12/03/2021	EC	
Projet de rapport de la commission		PE691.229	14/04/2021	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0137/2021	22/04/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0217/2021	18/05/2021	EP	Résumé

Autorité européenne des marchés financiers (AEMF): nomination du directeur exécutif

Le Parlement européen a décidé dapprouver par 635 voix pour, 17 contre et 44 abstentions, la nomination de Natasha Cazenave en tant que directrice exécutive de lAutorité européenne des marchés financiers.

Le 12 mars 2021, le conseil des autorités de surveillance de lAutorité européenne des marchés financiers a proposé, dans le cadre dune procédure de sélection ouverte, de nommer Natasha Cazenave en tant que directrice exécutive pour un mandat de cinq ans. Le 22 avril 2021, la commission des affaires économiques et monétaires a procédé à une audition de la candidate, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.